

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq octobre deux mil dix, à 17h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Charlet adjoints ; Mme Charlet, Mme Sement, Mme Guillotte, M. Faragout ;

POUVOIRS : Mme Tellier à M. Charlet, Mme Dartril à Mme Charlet ;

ABSENTS EXCUSES : M. Bourguignon, M. Defline, M. Varnier

ABSENTS : Mme Leclerc, M. Lecocq

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-17, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, pour une réunion du Conseil Municipal le 01 octobre 2010, compte tenu du départ d'un élu en cours de séance, le conseil municipal ne peut plus régulièrement délibérer faute de quorum.

Le quorum s'appréciant délibération par délibération.

Le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur Leclerc Jean-Marie, 1^{er} adjoint a tenu à expliquer la raison de son départ. Le pouvoir donné à Monsieur le Maire en début de séance le 01 octobre 2010 a été complété par Mme Charlet Viviane avant le début de la séance.

Mme Charlet Viviane conteste ces dires.

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2121-20 du CGCT sur la procédure de délégation de vote.

Monsieur Charlet Jean-Pierre, 3^e adjoint et Madame Charlet Viviane, conseillère municipale quittent la séance à 17h15, annonçant leur démission prochaine.

Monsieur LANEL Patrice est arrivé à 17h38

1. Restauration scolaire – garderie : lancement de l'étude

Suite à la réunion de travail du conseil municipal le 21 septembre 2010 lors de laquelle l'enquête aux familles a été étudiée, l'ADTO a été contacté afin d'étudier les possibilités de réaliser une restauration scolaire et une garderie.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de cette réunion du 24 septembre 2010, à la suite duquel le conseil municipal décide à l'unanimité de faire lister les surfaces nécessaires à ce projet, faire dresser un bilan financier de l'opération (estimation sans l'acquisition du matériel et plan de financement) ainsi qu'un programme d'opération permettant de le soumettre lors du prochain conseil municipal.

Il est à noter qu'à la suite de l'avis du conseil municipal, le lancement d'une consultation visant à désigner un maître d'œuvre sera nécessaire, ainsi qu'une étude géotechnique et un levé topographique.

Parallèlement, une demande d'étude de la possibilité d'accueillir les enfants dans une restauration hors commune a été adressée aux communes et syndicats scolaires (Sérifontaine, Neuf Marché, Saint Pierre es Champs, Le Coudray St Germer, Lalandelle), ainsi que des devis de transports pour les navettes vers ces communes.

2. Décisions modificatives : Caisse des Ecoles et Commune

Sur proposition de la commission finances qui s'est tenue le 17 septembre 2010, le conseil municipal décide à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- Caisse des Ecoles : Les couts d'entretien de bâtiments des écoles vont être entièrement imputés sur la commune

DM n°01/10 CDE

Article 61522 entretien de bâtiments	- 500 €
Article 7474 Participation de la commune	- 500 €

- Pour information : Transport Salle sports St Germer : depuis le 01 janvier 2010 le conseil général de l'Oise ne subventionne plus le transport
- Commune : reprise de l'entretien des bâtiments scolaires sur le budget commune

DM n° 05/10 Commune

Article 61522 Entretien de bâtiments	+ 500 €
Article 65736 Subv Caisse des écoles	- 500 €

- **Vidéo projecteur**

La commission propose l'acquisition d'un vidéo projecteur.

DM n° 06/10 Commune

Prog 10001 Secrétariat	+ 500 €
Prog OPFI 10222 FCTVA	+ 500 €

Adoptée à l'unanimité

- **Local commercial disponible**

Le conseil municipal souhaite qu'une annonce soit publiée pour que ce local commercial soit loué, après vérification de la surface effective et des prix du secteur. Contact sera pris avec des agences pour connaître les loyers du secteur.

- **FCTVA**

Le fonds de compensation pour la TVA 2010 revenant à la collectivité est de 25 970.99 € (3 413.50 € des dépenses n'étant pas éligibles). Soit une recette supplémentaire par rapport au BP 2010 estimé de 5 970.99 €.

- **Stèle en mémoire à M. Delaruelle Jean-Pierre**

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de la stèle en mémoire à Monsieur DELARUELLE Jean-Pierre. Elle a été réalisée et offerte par M. Sabattier Bernard (luthier), elle représente une corne d'abondance. La perle centrale s'allumera la nuit avec un système de panneau solaire qui sera installé sur le poteau EDF à proximité. Elle sera installée dans le parterre sur le parking face à la mairie, qui sera refait. Les pierres bordant ce parterre ont été financées par la famille Delaruelle. Le cout des travaux réalisés par M. André 907.83 € TTC (dont 222.04 € offert pour le socle en brique et la pose de la stèle). Les services techniques feront la tranchée du parterre au poteau pour le passage du câble de raccordement du panneau solaire.

Au préalable une déclaration d'intention de commencement de travaux sur le domaine public sera adressée à tous les services pour avis (EDF, Véolia, France Telecom...). L'ensemble du dossier a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Ces dépenses seront imputées en fonctionnement.

3. Classe de découverte 2011 CM1 – CM2 : Classe Renaissance en Touraine

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de financer ce projet à hauteur de 50% du cout réel par enfant, à savoir selon le devis proposé :

	2011	
	5 jours - 22 élèves / Classe Renaissance en Touraine	
	Coût global	Coût par élève
Prix de la classe de découverte	8 470,00 €	385 € soit 77€/j
Conseil Général	600 € à confirmer	27,27 €
Commune	3 954,00 €	179,73 €
Familles	3 916,00 €	178,00 €

4. Association des chemins : demande de subvention exceptionnelle

En raison de travaux de réparations importantes des freins du tracteur servant à entretenir les chemins communaux, l'association sollicite une subvention exceptionnelle. Le cout de ces réparations s'élève à 1 282.15 € TTC.

Le conseil municipal décide par 5 voix pour et une contre (Mme Guillotte) d'attribuer une subvention supplémentaire exceptionnelle à l'association représentant les frais de main d'œuvre liés à ces réparations, à savoir 880 €.

DM n° 07/10 Commune

Article 6574 Subvention associations	+ 880 €
Article 74121 Dot Solidarité rurale	+ 880 €

Madame Guillotte proposait une avance sur la subvention

5. Chevalier légion d'honneur : demande de participation

Le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable à la demande de l'association des Anciens Combattants sollicitant une subvention exceptionnelle pour le financement de la médaille de Chevallier de la Légion d'Honneur remise le 18 septembre à Monsieur Ledoux. La commune a financé le vin d'honneur de cette cérémonie.

6. Création Site Internet

Le conseil municipal décide à l'unanimité de la création d'un site Internet pour la commune avec la Sté ABERGRAPHIQUE. Le cout d'abonnement annuel est de 420 € HT pour le site de base.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents contractuels et effectuer les démarches nécessaires. Le site sera administré et mis à jour par la mairie.

7. Création Régie d'avances et de recettes : Fêtes communales

Le conseil municipal, compte tenu de l'accord de la perceptrice, décide de créer une régie d'avance et de recettes dénommée « Fêtes et Cérémonies ».

Le montant de l'avance a été déterminé à 500 €, et le montant des recettes encaissables à 1000 €. Monsieur le Maire nommera les régisseurs.

8. Demande de dégrèvement part assainissement (fuite d'eau)

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de dégrever de la part assainissement le volume d'eau non consommé et donc non traité par la station estimé par VEOLIA lors de la fuite d'eau constatée chez M. & Mme Bozzetti.
- Le conseil municipal décide d'une manière générale de dégrever de la part assainissement toutes les fuites d'eau importante constatées, après avis des services de Véolia et d'après leur estimation du volume d'eau non consommé et traité à la station d'épuration. Toute demande devra être adressée en mairie avec justificatifs.

9. PLU : Plan local d'urbanisme

- Afin d'éviter tout risque de contentieux, sur proposition de la préfecture de l'Oise, le conseil municipal décide à l'unanimité de motiver son choix de procéder à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme ayant pour vocation :
 - de prévoir et de maîtriser l'urbanisation du village futur,
 - de préserver l'environnement
 - de prendre en compte les risques
- Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de l'assistant conseil (ADTO) en date du 02 aout 2010. La proposition du bureau d'étude URBA Services est retenue pour un montant de 27 805 €.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le financement de ce dossier, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches utiles. Cout de l'ensemble du dossier 40 000 € HT compte tenu des frais de parution à la presse, de publication, de reprographie, d'exposition au public, de mission assistance et conseil et divers et imprévus.

10. Antiquités communales : demande des Anciens Combattants

Comme suite à la demande de l'association des Anciens Combattants, le conseil municipal délègue Messieurs Leborgne, Leclerc, Lanel et Faragout afin de voir quelles sont les antiquités qui pourraient être réinstallées dans la salle communale.

11. Suivi du dossier : étude d'incidence pour la station d'épuration

La demande de subvention a été adressée au Conseil Général de l'Oise et à l'agence de l'eau le 12 aout 2010. Le financement de l'agence de l'eau est de 4 350 € (selon la convention financière du 10 septembre 2010). Reste à financer 5 650 €.

Cout globale de l'étude : 10 000 € HT (bureau / ADTO / imprévus)

12. Suivi du dossier : Maitrise d'œuvre pour le raccordement à l'assainissement le Hameau Les Landes et rue de Feuquerolles

La demande de subvention adressée au Conseil Général de l'oise et à l'agence de l'eau le 18 aout 2010.

Cout global de la Maitrise d'œuvre : 45 000 € HT (bureau / ADTO / imprévus)

13. Suivi du dossier : chemin rural n°10 Gueulancourt

- En date du 03/08/10 la cour de cassation a validé le désistement d'instance de M. Conscience René dans sa demande de pourvoi en cassation. De ce fait, l'arrêt de la Cour d'appel d'Amiens du 04/02/2010 devient ainsi irrévocable.
- Monsieur Conscience s'est acquitté des frais à sa charge relatifs au dossier CR n°10 montant 2083.91 €

- Le 17/09/10 : un courrier adressé à Me Duhamel pour reversement de la provision (compte tenu des émoluments dus)

14. Déléguée commission Action Sociale (CCPB)

Mme TELLIER Angélique a été déléguée par 5 voix pour et une contre (M. Leclerc) pour représenter la commune à la commission d'action sociale de la CCPB.
Monsieur Leclerc déplore son absence lors de cette décision.

15. Modification des compétences de la CCPB : soutien et participation de la CCPB à l'activité Picardie en Ligne

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier la rédaction des statuts initiaux de la CCPB, en y ajoutant « soutien et participation en fonction des critères définis par le Conseil Communautaire aux activités du centre Social Rural (CSR) liées au pilotage et à l'animation de l'activité « multimédia » Picardie en ligne ».

16. Question supplémentaire à l'ordre du jour

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour.

a. Statue Vierge à l'enfant :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de M. SALLES pour un montant de 2500 € HT, et sollicite une participation financière à hauteur de 50% à la DRAC, et de 25% au Conseil Général de L'Oise.

DM n° 08/10 Commune

Prog 10009 Eglise	+ 2990 €
Prog OPFI 10222 FCTVA	+ 2990 €

b. Travaux assainissement pluvial

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'assainissement pluvial devant la propriété 19 rue Dufour Lebrun pour un montant de 1 435.20 € TTC. M. & Mme Lambard Michel propriétaire participeront à hauteur de 624 € (représentant la moitié du cout hors reversement du FCTVA).

Pour information : compte tenu du temps incertain, le gravillonnage des rues Dufour Lebrun et Bordeaux Psalmon a été reporté au printemps. Réaliser ces travaux dès à présent risquant de nuire à la tenue à long terme de la voie.

17. Questions diverses

- Signature d'acte :

* le bail rural avec M. Deschepper (4 parcelles) a été signé le 04 octobre 2010, celui-ci a renouvelé son engagement à adhérer au plan d'épandage des boues de la station. Monsieur le Maire indique aux conseillers que M. & Mme Fleury ont renoncé à l'indemnité au preneur sortant de 5178.71€.

* La vente de l'espace vert du Plessis a été signée avec M. & Mme Dauboin le 04 octobre 2010.

- **Station épuration** : le contrôle des qualités de boues a été réalisé le 26 avril 2010 par le service de l'Eau et Forêt de la DDT l'Oise, il démontre le respect par les boues de la législation en vigueur.

- Remerciement: Charles Lanel, employé saisonnier en juillet 2010 a adressé ses remerciements au conseil municipal
- Nouvelle Association: Monsieur le Maire informe le conseil de la création de l'Association D Mots 2 Zic ayant pour but d'organiser des actions de cultures, de développements et de promotions artistiques
- Saint Pierre Saint Paul Ensemble: La parole est donnée Madame Cochet, vice présidente de l'association PPE, qui remercie vivement Monsieur le Maire et son conseil pour le prêt gracieux du matériel sollicité pour la brocante, ainsi que les agents techniques pour leur bénévolat hors temps d'emploi, Messieurs Leclerc, Charlet et Varnier pour leur aide précieuse dans l'installation technique et matérielle. Elle annonce que malgré une baisse de 50% des recettes par rapport à l'an passé, aucune perte financière n'est à déplorer. En retour, Monsieur le Maire l'assure du soutien matériel de la commune lors de leurs prochaines manifestations.
- Gel des dotations: Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la politique fiscale actuelle, qu'il estime injuste et dangereuse, notamment le gel annoncé des dotations de l'Etat envers les collectivités locales pour 2011, entraînant pour 20 000 communes une baisse de la dotation globale de fonctionnement.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,
Jacky LEBORGNE